

## LE GOUVERNEMENT DE RIEL

étaient de ces hardis voyageurs, qui, à périodes fixes, quittaient Lachine dans des canots chargés de marchandises anglaises pour aller les échanger, pour le compte de la compagnie de la Baie d'Hudson ou de celle du Nord-Ouest, avec les riches produits de chasse des pays d'en haut. Un petit nombre cependant allaient faire la traite dans l'Ouest pour leur propre compte, les uns se fixant définitivement dans le désert, les autres, après avoir échappé à mille dangers durant de longues années de courses aventureuses, revenant passer le soir de leur vie au lieu même où s'était écoulée leur jeunesse.

De tous les intrépides voyageurs ou traiteurs qu'a produits Lachine, il en est peu qui soient plus dignes de mention que les Ducharme, dont les exploits sont restés, à juste titre, légendaires. Le premier comme le plus remarquable, Jean-Marie Ducharme, — sur la vie duquel nous ne possédons malheureusement que des renseignements incomplets, — demeurait à Lachine lorsque les Américains envahirent le Canada en 1775-76. On fit auprès de lui des instances très-vives pour l'engager à s'enrôler dans les milices Canadiennes qui se formaient dans le but de repousser les envahisseurs, mais à l'exemple d'un grand nombre de Canadiens, il préféra d'abord observer une stricte neutralité.

Les Américains, pour mieux gagner la confiance des Canadiens, avaient ordre de les traiter avec tous les égards possibles, et de ne se permettre aucune déprédation sur leurs propriétés, sous peine des châtimens les plus sévères. Il se conformaient à la lettre à leurs ordres, et quoique le hâvre-sac du soldat américain fut souvent vide, racontait Ducharme, il ne demandait même du lait sûr que dans les termes les plus respectueux et n'aurait jamais osé s'introduire furtivement dans une basse cour pour y faire main-basse sur le plus maigre poulet.

La belle conduite des troupes américaines, si rare en temps de guerre, excita au plus haut point l'admiration de Ducharme, et le raffermir dans l'idée de ne pas prendre les armes contre des soldats aussi braves que fidèles à la consigne. Mais les autorités Canadiennes ne partageant pas ses sympathies, l'obligèrent d'endosser l'habit militaire, et une fois au feu, il en prit bravement son parti. L'envahisseur fut repoussé; mais Ducharme ayant été convaincu, à la fin de la campagne, d'avoir vendu des vivres aux troupes américaines, fut condamné à un an de prison; ce qui jeta dans son cœur un ferment de haine contre les Anglais que les années ne purent éteindre.

Son emprisonnement terminé, Ducharme s'occupa activement de la traite des pelleteries, pour laquelle il avait toujours eu un attrait très-prononcé. Au lieu de se mettre au service de la Compagnie de la Baie d'Hudson qui avait alors le monopole presque absolu de la traite des pelleteries dans l'Ouest, il acheta à Montréal une quantité considérable de marchandises, qu'il alla ensuite échanger à Mackinaw et dans les autres principaux comptoirs de la traite. Chaque année vit s'agrandir le cercle de ses opérations, et en peu de temps, il se trouva en rapports avec les tribus sauvages dispersées depuis les bords du lac Supérieur jusqu'aux Chutes St. Antoine, dans le Minnesota, ou dans la vaste région des Illinois. Ses manières engageantes, sa valeur éprouvée, son habileté dans la traite, l'étendue de son commerce, lui gagnèrent l'affection et le respect des peuplades primitives au milieu desquelles il alla trafiquer, et lui acquirent en même temps sur elles une influence considérable, dont le trait suivant peut nous donner une idée.

A cette époque, toute la Louisiane, comme toute la région baignée par le Missouri, était sous la dépendance de l'Espagne, et les traiteurs étrangers n'étaient admis à y faire la traite que sur la présentation d'un permis qu'il n'était pas toujours facile d'obtenir. Ducharme savait bien avec quel œil jaloux les autorités espagnoles à St. Louis surveillaient leur domaine, mais il crut qu'à force de vigilance, il pourrait aller y trafiquer sans éveiller leur attention. Dans l'espérance de réaliser des profits considérables dans cette course aventureuse, il se munit d'une grande quantité d'articles pour la traite, engagea un certain nombre d'hommes pour l'accompagner, et descendit le Missouri avec plusieurs canots pesamment chargés. Mais contre l'attente de Ducharme, les autorités de St. Louis, ayant eu vent de son entreprise, dépêchèrent à sa rencontre une bande de soldats armés avec ordre de s'emparer de tous les hommes de l'expédition et de toutes les marchandises qui les accompagnaient. Les soldats surprirent l'expédition, un soir qu'elle bivoquait sur les bords du Missouri, et que rien ne pouvait lui faire prévoir leur attaque. A leur vue, tous les compagnons de Ducharme prirent la fuite, à l'exception d'un jeune canadien et d'un sauvage Pawnee, qui firent feu sur les assaillants. Mais sentant qu'il était impossible de leur résister, Ducharme prit la clé des champs à son tour avec les deux seuls compagnons qui ne l'avaient pas abandonné, laissant entre les mains des soldats espagnols une cargaison d'une valeur de quatre à cinq mille piastres.

(A continuer)

JOSEPH TASSÉ.

Le procès Lépine a mis au jour un fait généralement peu connu parmi nous: la reconnaissance du gouvernement de Riel par la population anglaise du Manitoba après l'exécution de Scott. Nous croyons devoir reproduire ici la partie du témoignage de Mgr. Taché qui a rapport à ce fait:

Q.—Vous dites Monseigneur, que vous avez eu des entrevues avec le gouverneur McTavish?

R.—Oui, et il reconnut l'existence du gouvernement provisoire, vu que la proclamation du Lt.-Gouverneur McDougall qu'il avait d'abord cru légale, l'avait forcé de renoncer à son autorité. Et comme il n'existait pas d'autre gouvernement que le Provisoire lors de l'organisation de celui-ci, M. McTavish conseilla de le consolider pour maintenir l'ordre.

Q.—Quelles sont les raisons, Monseigneur, qui avaient pu motiver ces conseils de M. McTavish?

R.—L'état des affaires du pays. Sa santé, bien qu'affaiblie, n'affectait point son moral et il serait à souhaiter que ceux qui gouvernent la chose publique eussent la tête aussi solide que M. McTavish à cette époque.

A la suite des explications que je donnai à mon arrivée, le pays sembla assumer un nouvel aspect; et au départ des délégués, tous les prisonniers étant élargis, la paix sembla renaitre dans le pays.

M. McTavish m'a parlé alors d'une proposition qui lui était faite par le Gouvernement Provisoire: il s'agissait d'un emprunt d'argent et d'autres effets appartenant à la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Et le 18 mars 1870, il m'adressa la lettre suivante:

(Fort-Garry, 18 Mars  
1870.)

MONSIEUR,

Je n'ai pas encore vu le Président Riel, et je désire savoir s'il se tient à distance jusqu'à ce que je lui écrive, ou s'il attend qu'il ait le loisir nécessaire pour m'écrire. Dois-je lui écrire et lui demander de venir me voir, vu que j'ai depuis longtemps pris une décision sur le sujet dont j'ai conféré avec lui, lors de notre dernière entrevue? Je sais que je l'ai offensé en lui demandant de "venir me voir", et je ne désire pas le blesser. En même temps, aucun sentiment de vanité déplacée ne saurait m'empêcher de lui en faire la demande maintenant. L'expression d'un simple désir de me mettre en communication avec lui ou non suffira. Mais je préférerais consentir à l'emprunt personnellement, ainsi qu'on l'a pensé d'abord, et j'aimerais en même temps lui parler de ses communications avec le fort Ellice et autres postes. Je crains qu'il ne soit difficile de comprendre ce griffonnage.

Espérant que vous m'excuserez de vous avoir dérangé aujourd'hui et tant d'autres fois, je vous prie de me croire avec des sincères sentiments de reconnaissance.

Votre très-dévoilé,

(Signé),

WM. MCTAVISH.

Le Très-Révérend Evêque

de St. Boniface.

M. McTavish savait que j'étais le commissaire du gouvernement canadien, et ni la crainte, ni la maladie ne l'influencèrent quand il me fit part de ses relations d'affaires avec le gouvernement provisoire; il m'écrivit de son plein gré, et sans être forcé ou intimidé, la lettre en question. Bien au contraire, M. McTavish m'exprima souvent sa satisfaction d'avoir pu en arriver à un aussi bon arrangement.

Q.—Quel était cet arrangement?

R.—C'était un arrangement conclu entre Riel, le président du gouvernement, et M. McTavish, au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

(La demande de production de ce document provoque une longue discussion et la Cour finit par céder, mais de fort mauvaise grâce, aux instances de la Défense.)

Voici cet important document, que l'on lira sans doute avec un vif intérêt:

A Wm. McTavish, Ec., Gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest.

Monsieur,

En vue de vos pourparlers au sujet des affaires de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dans ce pays, j'ai l'honneur de pouvoir vous assurer que mon grand désir est de vous ouvrir au plutôt dans l'intérêt de tous un libre cours au commerce.

Le peuple en se ralliant au gouvernement provisoire dans l'unanimité de ses sentiments, nous prescrit à tous les deux notre conduite.

Le gouvernement provisoire établi sur la justice et la raison remplira son œuvre.

La Compagnie de la Baie d'Hudson dans ses intérêts commerciaux peut être épargnée, mais cela vous regarde et ne dépend que d'elle-même; j'ai eu l'honneur de vous dire que des arrangements étaient possibles, et ils le sont aux conditions suivantes:

10. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson dans le Nord-Ouest reconnaisse le gouvernement provisoire.

20. Que vous souscriviez au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson à un emprunt du gouvernement provisoire pour la somme de £3,000 sterling.

30. Que sur la demande du gouvernement provisoire, dans le cas où les arrangements avec le Canada seraient entravés, vous garantisiez un supplément de £2,000 sterling à la somme susmentionnée.

40. Qu'il soit octroyé par la Compagnie de la Baie d'Hudson à l'administration militaire du gouvernement provisoire, pour la valeur de £4,000 en provisions de bouche et en marchandises au prix courant.

50. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson remette immédiatement ses bills en circulation.

60. Que la Compagnie de la Baie d'Hudson se désiste d'une quantité spécifiée de marchandises que le gouvernement provisoire se réserverait en cas d'arrangements.

En acceptant ces conditions, la Compagnie verra s'ouvrir ses magasins sous la protection du gouvernement provisoire; le Fort Garry sera aussi ouvert tout en restant le siège du gouvernement, sous une faible garde de 50 hommes. Les bâtisses que le gouvernement occupe aujourd'hui sont les seules dont il se réserve l'usage.

Voilà, monsieur, les choses que la situation nous impose. Je ne reculerais pas devant mon devoir. Vous possédez le sentiment du vôtre, j'ai la confiance que votre décision sera favorable.

Permettez-moi de vous exprimer ici les sentiments de sympathie que m'inspire le mauvais état de votre santé et mes vœux sincères pour son prompt rétablissement.

J'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

(Signé) LOUIS RIEL,  
Président.

In the name of the Hudson's Bay Company in this country, I accept and agree to fulfill all the above conditions and propositions. Witness my hand, this fifty day of April, one thousand eight hundred and seventy, at Red River settlement.

(Signed,) WM. MCTAVISH.  
Signed in our presence ) THOS. BENN,  
the day and year ) Sec. of State.  
above mentioned. ) W. B. O'DONOHUE.

(TRANSLATION)

"Au nom de la Compagnie de la Baie d'Hudson dans ce pays, j'accepte toutes ces conditions et propositions et je m'engage à les remplir."

## CHANT DE LA JEUNE INDIENNE

(Traduit du Recueil du Colonel G. W. Patten)

"Le soleil a fini sa brillante carrière,  
La lune luit sur le vallon:  
Je m'en vais retrouver le "Chasseur-de-Panthère"  
Au-delà de cet horizon."

Ainsi chantait, un soir, assise sous un chêne,  
Une Indienne au tint de feu,  
Et pendant que sa voix charrait la nuit seraine,  
Sa main tressait un collier bleu.

"Oui, j'irai vers les lieux où le soleil se lève,  
Où la pâquerette a deuri:  
Pour aiguiser la flèche et le tranchant du glaive  
Du grand chasseur qui m'a souri."

"Je l'aurai pour époux, ce chasseur plein d'audace,  
Je pourrai le suivre en tout lieu:  
Il le jura, lorsque sa lèvre, à cette place,  
Vint effleurer mon collier bleu!"

"Il jura par l'Esprit dont le souffle promène  
Là-haut ces grands nuages blancs:  
Par son amour pour moi, par sa profonde haine  
Pour qui trahirait ses serments."

Ainsi chantait, un soir, assise sous un chêne,  
Une Indienne au tint de feu:  
Et pendant que sa voix charrait la nuit seraine,  
Sa main froissait le collier bleu.

"La lune a terminé sa brillante carrière,  
Le loup hurle dans le vallon:  
Je n'irai pas trouver le "Chasseur-de-Panthère"  
Au-delà de cet horizon."

"J'abandonne ma barque au courant qui la guide:  
A tout espoir je dis adieu;  
Et dans ces flots changeants comme son cœur perfide,  
Je jeterai mon collier bleu."

NAP. LEGENDRE.

## CHRONIQUE DE QUEBEC

Un soir de la semaine dernière, dans un moment de loisir, je passais en revue les rayons mal remplis de ma bibliothèque. L'un après l'autre, je prenais chaque volume, pour le replacer ensuite avec symétrie, afin qu'il ne choquât plus le regard. Je ne manquais pas en passant de leur donner à chacun, comme à de vieux compagnons, une pensée mêlée d'agréables souvenirs.

J'étais heureux de les revoir, à la façon de l'homme qui rencontre tout à coup celui dont l'absence lui avait dérobé l'affection.

Mais voilà qu'en procédant à cette revue, où le bon ordre commandait en personne, je vis soudain glisser, de deux feuillets mal joints, une de mes anciennes chroniques, écrite il y a déjà plus de deux ans.

Rien de plus pressé que de la relire, et de savourer derechef tout le plaisir qu'elle m'avait valu.

Je vous revis alors, bienveillant lecteur, à la lumière de l'âtre et du souvenir, au milieu de votre famille, nonchalamment étendu dans un fauteuil moelleux, entouré, comme d'une auréole, de tout ce qui fait la vie belle et pure: de votre blonde et joyeuse épouse, veillant avec grâce aux mille soins du ménage, de gais enfants, plus blonds encore, se roulant à vos pieds.

Vous lisiez un article de *L'Opinion Publique*.

Et je me demandai, naturellement, si mes écrits, — pauvres oiseaux trop vite envolés, peut-être? — avaient encore une place dans votre souvenir.

La bienveillance, que vous m'avez toujours prodiguée, ne plaïda pas une heure pour me convaincre que vous étiez resté fidèle à ses lois.

Et voilà pourquoi je vous arrive aujourd'hui, sans crier gare, avec le givre et les frimas, en vrai fils de Nemrod, la gibecière toute grouillante de nouvelles fraîches, et la main pleine d'amitié dont je vous fais hommage.

Québec, en ce moment, semble se reposer des grandes choses qui, cet été, ont rempli ses jours d'émotions.

En effet, si vous avez eu à Montréal, au mois de juin dernier, une saint Jean-Baptiste grandiose, colossale, dont on parle encore; si vous avez défilé, en colonnes nombreuses, sous des arcs magnifiques, à la clarté d'un ciel serain, retentissant des fanfares nationales; si vous avez entendu Chauveau à la tribune, l'arbre essayant d'égayer cette douleur que l'on ne console pas, Chapleau dont le souffle oratoire enchante les multitudes, etc.: si vous avez vu et entendu toutes ces choses, nous avons eu, nous aussi, notre tour.